

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 septembre 2026**  
~~~~~

PROJET DE RÉFECTION DE REVÊTEMENT INTÉRIEUR
DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE PIOCH COURBI SUR LA COMMUNE DE GIGNAC
DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 septembre 2026 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 22 septembre 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER, Mme Fabienne SERVEL, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Nathalie PEREZ, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Procurations

M. José MARTINEZ à Mme Véronique NEIL, M. Jean-Marie VIAL à M. Jean-François SOTO, Mme Anna ASPART à Mme Nathalie GALLIERE, Mme Angélique BAILLY à Mme Nathalie PEREZ.

Excusés

M. Gregory BRO.

Absents

Quorum : 26	Présents : 46	Votants : 50	Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, et notamment sa compétence en matière d'eau potable,

VU ensemble, la délibération n°1376 du conseil communautaire en date du 21 novembre 2016 relative à l'approbation du projet de territoire de la Vallée de l'Hérault pour la période 2016-2025 ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 2 juillet 2026 ;

CONSIDERANT que l'eau potable est une compétence intercommunale,

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique gestion du patrimoine et, en conformité avec son schéma directeur « Territoire 2016-2025 » (notamment l'objectif stratégique n°7 « gestion durable de la ressource », la communauté de communes se propose, par l'intermédiaire de son service des Eaux, de contribuer à la préservation de son patrimoine,

CONSIDERANT que cette volonté est cohérente avec la mission de gestion patrimoniale,

CONSIDERANT que la Communauté de communes prévoit pour ce faire de réaliser la réfection du revêtement intérieur du réservoir du Pioch Courbi à Gignac,

CONSIDERANT que pour aider au financement de ce projet, il est ainsi proposé de solliciter la DETR pour une subvention de 24 000 € HT, l'AERMC pour une subvention de 24 000 € HT et le CD34 pour une subvention de 16 000 € HT pour la mise en place de la réfection du revêtement intérieur du réservoir, d'un montant global estimé de 80 000 € HT,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté en annexe,
- d'autoriser le Président à solliciter les financeurs pour les demandes de subventions, dans la limite des 80 % de financement,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel ainsi présenté,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'État N° 4265
Publication le 02/10/2026
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 02/10/2026
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260928-28274-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

Plan de financement prévisionnel Réfection du revêtement intérieur du réservoir de Pioch Courbi à Gignac

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Dépose et repose du revêtement intérieur + nettoyage et analyses	80 000 €	100%	Etat/DETR 2026	24 000 €	30%
			AERMC	24 000 €	30%
			CD34	16 000 €	20%
			PART FINANCEURS	64 000 €	80%
			PART AUTOFINANCEMENT HT	16 000 €	20%
TOTAL HT	80 000 €	100%	TOTAL HT	80 000 €	100%
TOTAL TTC	96 000 €		TOTAL TTC	96 000 €	
FINANCEURS	Montant sollicité	Taux	Etat de la dde de fin.	Montant notif/refus	Taux
Etat/DETR 2026	24 000 €	30%	en cours de montage		- €
AERMC	24 000 €	30%	en cours de montage		- €
CD34	16 000 €	20%	en cours de montage		- €
Autofinancement	16 000 €	20%			
TOTAL	80 000 €	100%			